



Monsieur Edouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

s/c M. Michelon, Conseiller culturel à l'ambassade de France à Berlin
s/c Mme Bousquet, Conseillère culturelle adjointe déléguée de la Direction de
l'AEFE à l'ambassade de France à Berlin

Hambourg, le jeudi 22 janvier 2026

Monsieur le Ministre,

La Journée franco-allemande, célébrée chaque année le 22 janvier, rappelle l'importance du partenariat éducatif, culturel et linguistique qui unit durablement la France et l'Allemagne. La visite que vous deviez effectuer à cette occasion au Lycée franco-allemand de Sarrebruck avec Mme Rehlinger, Ministre-Présidente du land de Sarre et représentante plénipotentiare de la République fédérale d'Allemagne pour les affaires culturelles dans le cadre du Traité de coopération franco-allemande, s'inscrivaient pleinement dans cette dynamique de coopération et de dialogue entre nos deux systèmes éducatifs. Bien que ce déplacement ait été annulé, nous souhaitons néanmoins saisir ce moment symbolique pour attirer votre attention sur une question qui engage directement l'avenir et la qualité de cette coopération et plus largement des établissements du réseau de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger. Il s'agit des conséquences particulièrement préjudiciables du bornage à six ans des détachements des personnels de l'Éducation nationale auprès de l'AEFE.

Présentée en 2019 comme une mesure censée favoriser la mobilité des personnels, il s'avère que le bornage n'a atteint aucun de ses objectifs. Force est de constater que la mobilité ne s'est pas accrue dans le réseau depuis lors. Plus délétère encore, le bornage est un facteur aggravant pour l'attractivité des postes dans le réseau de l'étranger.

De plus, le bornage fragilise la continuité pédagogique et institutionnelle des établissements du réseau. L'enseignement français à l'étranger repose sur des équipes expérimentées, formées aux spécificités du pays, aux cadres juridiques locaux et aux missions diplomatiques, culturelles et linguistiques assignées à l'AEFE. Or, la limitation à 6 ans contraint à un renouvellement artificiel et accéléré des personnels, entraînant une perte d'expertise, une instabilité des équipes et une dégradation du pilotage pédagogique, alors que l'AEFE invite les établissements du réseau à renforcer un partenariat avec les instances locales...

Cette contradiction se vérifie particulièrement dans les établissements du réseau en Allemagne, et singulièrement pour les lycées franco-allemands ou le lycée français de Berlin, dans lesquels il est attendu des collègues des compétences particulières d'adaptation au partenaire allemand qui nécessitent du temps, et une connaissance approfondie des systèmes éducatifs réciproques. La formation de personnels aptes à enseigner dans ces structures comme la bonne compréhension du partenariat exigent du temps rendu impossible par le bornage. À terme, c'est la qualité même de ces filières binationales, symboles de l'amitié entre nos deux pays, célébrée aujourd'hui, qui se trouve menacée.

Enfin, cette mesure entre en contradiction avec les ambitions affichées par la France en matière de rayonnement culturel, linguistique et éducatif à l'étranger, en ce qu'elle affaiblit l'AEFE dans sa capacité à remplir ses missions stratégiques et compromet la stabilité d'un réseau d'éducation reconnu mondialement pour sa qualité.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous demandons solennellement de revenir sur le bornage à six ans des détachements à l'AEFE et d'ouvrir sans délai une concertation avec les organisations syndicales représentatives sur cette question, afin que l'AEFE soit renforcée dans ses capacités à accomplir les missions qui lui sont assignées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le SNES-FSU Allemagne



Stéphane Richeux

Secrétaire du SNES Allemagne